Le député néo-démocrate Derek Blackburn a demandé au premier ministre s'il reconnaissait que toute violation du Traité ABM compromettait la paix mondiale. M. Clark a déclaré :

"... le Canada souscrit à ce traité. Nous avons l'intention de continuer à l'appuyer activement et avec vigilance. Nous comptons que les initiatives du Canada seront toujours conformes à notre décision de souscrire à ce traité."7

En janvier 1986, Mme Jewett est revenue à la charge et a demandé au secrétaire d'Etat de faire une déclaration claire sur la question.

"On ne peut pas vraiment dire actuellement que les Américains et les Soviétiques, mais à un degré moindre, fassent la distinction entre recherche, essais et développement... [comme l'exige le Traité]... Le gouvernement doit expliquer, dans une déclaration non équivoque, comment il interprête les recherches en général [et les multiples rapports existant entre la recherche, les essais et la mise au point]."

En juin 1986, le Comité mixte spécial a déposé son rapport sur les relations extérieures du Canada. Il recommandait que le Canada

"multiplie ses efforts... afin de faire accepter un ensemble complet de mesures de contrôle des armements... [y compris] des mesures connexes visant à améliorer la stabilité stratégique. Ces dernières doivent comprendre en particulier une réaffirmation du Traité ABM sur les missiles antimissiles, interprété strictement comme interdisant tous les travaux sur les systèmes défensifs, sauf la recherche fondamentale."9

⁷ Débats de la Chambre des communes, 5 mars 1985, p. 2745.

Débats de la Chambre des communes, 23 janvier 1986, p. 10104.

9 Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada, juin 1986, p. 54.